Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2015

Présidence : Monsieur Jean-François Vuagniaux, syndic
Personnes présentes : 22 - Citoyens présents avec droit de vote 20

M. le président salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des comptes.
L'assemblée a été convoquée par avis dans la « Feuille Officielle » du 1er mai 2015, une affiche au pilier public et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée constitutive du 27 juin 2011 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée. (Il ne sera pas lu mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.)
2. Comptes 2014
    a) de fonctionnement
    b) des investissements
    c) rapport de la commission financière
3. Fusion
4. Divers

Conformément à la loi, deux scrutateurs sont nommés sur la proposition de Monsieur le Syndic : il s'agit de Mme Béatrice Wacker et M. Pierre-André Ney qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Comme la loi permet au public d'assister aux débats de cette assemblée, M. le Président demande aux personnes ne disposant pas du droit de vote de se manifester. Monsieur le Président demande aux scrutateurs de compter les citoyens présents et ayant le droit de vote.

Il donne également l'information que selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'article 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et les prises de position sont du domaine public. Le conseil communal publiera le procès-verbal sur le site internet de la commune.

Personne ne s'est annoncé concernant un enregistrement de l'assemblée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :
22 personnes présentes, dont **20** citoyens ayant le droit de vote et de délibération
2 personnes n'ayant pas le droit de vote et de délibération
Majorité est à **11**
Pour un vote à bulletins secrets 1/5 : **4**

Il rappelle également que le conseil communal est autorisé à voter les budgets et les règlements soumis. Il s'abstient cependant pour les décharges et les délégations de compétence ainsi que pour les comptes de fonctionnement et d'investissement.

Aucune autre observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé.

2. Comptes 2014

a) Fonctionnement

Monsieur le Président donne la parole à M. Philippe Mühlestein, conseiller communal responsable des finances, pour la présentation des comptes par chapitre.

Les comptes de fonctionnement bouclent avec des charges de Frs. 3'504'334.21 et des produits de Frs. 3'506'044.71, ce qui représente un bénéfice de Frs. 1'710.50.

Aucune remarque n'étant formulée suite à la présentation, il passe la parole au Président de la commission financière.

Monsieur Jean-François Chatton donne lecture du rapport de la commission financière établi le 6 mai 2015 suite à la présentation des comptes du même jour ainsi que du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Fidustavia qui recommande d'approuver les comptes tels que présentés. La commission financière souscrit entièrement aux conclusions de l'organe de révision. Concernant l'autofinancement des ordures ménagères qui se situe au seuil minimal de 70 %, la commission financière demande au Conseil communal de prendre des mesures afin de respecter les règles en vigueur de l'autofinancement. Elle remercie Madame Stucki, boursière communale, Madame Dubey et Monsieur Frein, réviseurs de leur excellent travail. Avec un bénéfice de Frs. 1'710.00 pour un total de charges de Frs. 3'504'334.00 et après des amortissements supplémentaires, l'exercice 2014 boucle sur un bon résultat. Une entrée d'impôt sur les exercices précédents est à l'origine de ce bon résultat. Concernant les charges liées à la déchetterie de Châtonnaye, la commission financière s'étonne d'une pareille augmentation sans argument ni préavis. Elle souhaite qu'à l'avenir une telle augmentation soit justifiée par la commune de Châtonnaye. En dehors de ces remarques, tous les écarts par rapport au budget 2014 ont été justifiés par le Conseil communal.
La commission financière n'a pas d'autres remarques et propose donc à l'assemblée communale d'approuver le compte de fonctionnement 2014 qui lui est soumis.

Il n'y a pas de remarques suite à la lecture du rapport de la commission financière.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes de fonctionnement sont acceptés par 13 oui et 7 abstentions (Conseil communal).

b) Investissements

M. Philippe Mühlestein présente le compte des investissements par poste.

Chapitre 1 Ordre public

M. Francis Favre demande où est le véhicule d'intervention. M. Christian Brandalise répond que le nouveau véhicule a été livré. Il est actuellement stationné dans le hangar de M. Jean-Luc Robatel, dans l'attente du nouveau local des pompiers sous la nouvelle école.

Aucune autre remarque n'étant formulée sur le compte des investissements, la parole est donnée à M. Jean-François Chatton pour la lecture du rapport de la commission financière.

Monsieur Chatton relève que les charges des investissements ont atteint Frs 430'083.00 sur les Frs. 2'258'675.00 budgétés. Avec un produit d'investissement de Frs. 330'025.00 l'exercice 2014 termine avec un excédent de charge de Frs. 100'057.00. La commission financière signale à l'assemblée que l'investissement de Frs. 4'500'000.00 pour la construction de l'école voté le 19 mai 2014 ne figure pas dans le budget des investissements 2014 mais dans celui de 2015. La commission financière regrette la passivité du Conseil communal à planifier les investissements adoptés par les citoyens depuis de

nombreuses années. La commission financière n'a pas d'autres remarques sur le compte d'investissement et propose à l'assemblée de l'approuver.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes d'investissements sont acceptés par 13 oui et 7 abstentions (Conseil communal).

Approbation des comptes globaux :

Monsieur Jean-François Chatton donne lecture du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Fidusta-via.

Aucune remarque n'est formulée suite à la lecture du rapport de l'organe de révision. Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes de fonctionnement et d'investissement sont acceptés par 13 oui 7 absentions (Conseil communal).

3. Fusion

Monsieur le Président présente la fusion à 4 communes par un powerpoint (annexé à ce procès-verbal)

Population au 31.12.2013 : 3'733 habitants
Territoire : 31,95 km2 (18,91 % de la surface du District)
Administration communale : Villaz-St-Pierre
Nom de la nouvelle commune : Villaz
Nombre de conseillers communaux : 9 (au lieu de 26 actuellement)
Pas de changement pour les écoles
Présentation de l'évolution du taux d'impôts par commune et pour la commune fusionnée
Fiscalité au 1er janvier 2017 : 86% de l'impôt cantonal de base, 2 ‰ de contribution immobilière
Aide à la fusion : 819'360.00 CHF

Suite à la présentation, il est répondu aux questions suivantes :

M. Christian Amherd demande à quel pourcentage les conseillers communaux seront engagés ?

M. le Président répond qu'ils ne seront pas professionnels. La tâche des conseillers communaux de la nouvelle commune devrait être simplifiée, car il y aura des chefs de service qui s'occuperont de l'organisationnel. Il y aura une diminution de la charge des conseillers, sauf pour la première année. Il n'y aura pas de conseillers communaux professionnels dans la nouvelle commune.

M. Pierre Marti demande des informations sur l'armoirie ?

M. le Président répond qu'il a été fait selon les recommandations du Service héraldique. Il s'agit ap-proximativement du blason d'une famille de seigneurs de Villaz-St-Pierre, il a également été repris les couleurs dans blasons des anciennes communes. Les étoiles représentent les quatre communes.

M. Robert Morel demande des informations sur le personnel communal.

M. le Président répond que tous les piqueurs communaux seront gardés, car on a besoin d'eux. Au niveau de l'administration, il y aura 7 équivalents plein temps. Tout le personnel sera gardé à condition d'accepter le nouveau cahier des charges.

M. Robert Morel remarque que ça ne va pas baisser les coûts.

M. le Président répond que le fait d'avoir plus de monde dans les bureaux, permet de faire plus avec le même argent. Il y aura plus de services offerts. Il n'est pas prévu de baisser les coûts de ces postes.

M. Robert Morel demande également des informations concernant le niveau du taux d'impôts. Il lui semble qu'il a été surestimé.

M. le Président répond qu'il correspond à la réalité. Le budget n'est pas optimiste, mais n'est pas non plus très pessimiste. C'est le service des communes qui a calculé le taux en fonction de tous les investissements votés dans les 4 communes.

Concernant les investissements votés, ils devraient tous être exécutés. On ne peut pas promettre que tous les investissements seront faits immédiatement et tous en même temps.

Au 1er janvier 2017, si la fusion est acceptée, le taux d'impôt sera de 86 cts. Les courbes présentées ont été faites sur la base des investissements votés.

M. le Président encourage tout le monde à venir aux soirées d'informations des 28 et 29 mai prochains

4. Divers

M. le Président présente M. Pierre-André Ney de Middes qui a été élu conseiller communal et qui entera en fonction le 1er août 2015 suite au départ de M. Ronald Joye. Il le félicite d'avoir accepté cette tâche.

M. Francis Favre demande des informations concernant le commandant du feu.

M. Christian Brandalise précise que le CSPI Glâne Nord avait nommé M. Henri Defferrard. Suite à des ennuis de santé, ce dernier a renoncé à son assermentation et par ce fait au poste de commandant du feu. M. Patrice Robatel a accepté de prolonger son mandat jusqu'à ce qu'un nouvel officier puisse être nommé commandant. En septembre 2016, le CSPI présentera les nouveaux véhicules du feu à la population ainsi que le nouveau local pompier de Torny-le-Grand. Il espère également pouvoir procéder à une passation de pouvoir du poste de commandant à ce moment-là.

Il n'y a plus d'autres remarques.

Par conséquent, Monsieur le Président remercie tous les citoyens présents pour leur participation. Il remercie également la commission financière, les scrutateurs ainsi que ses collègues et les employés communaux pour leur bonne collaboration.

Il clôt l'assemblée à 21h30 et invite cordialement l'assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Le Syndic :	La Secrétaire :
Jean-François Vuagniaux	Patricia Page